

RÉSUMÉ

1. Depuis plus de 30 ans, la Thaïlande a pratiqué une politique axée sur le développement tiré par les exportations qui lui a permis de devenir un exportateur majeur de produits industriels et d'enregistrer une croissance économique rapide, en particulier dans les années 1990. La croissance a toutefois ralenti dans les années 2000 – en partie à cause d'une décélération de l'investissement et des goulets d'étranglement au niveau des infrastructures – mais elle est restée forte, avec une moyenne de 5,7% entre 2003 et 2006. Bien que la crise financière mondiale de 2008 ait fait chuter le PIB en 2009, la croissance s'est redressée en 2010 pour atteindre 7,8%. Entre 2007 et 2010, le PIB par habitant est passé de 3 740 à 4 737 dollars EU et la Thaïlande est parvenu à réduire la pauvreté et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, même s'il subsiste d'importantes disparités de revenus, y compris régionales.

2. La Thaïlande possède une économie ouverte: la valeur des exportations et des importations équivalait à environ 135% du PIB en 2010. Cette même année, le pays était le 19^{ème} exportateur mondial et le 17^{ème} importateur mondial de marchandises. En ce qui concerne le commerce mondial des services commerciaux, il se classait au 16^{ème} rang des exportateurs et au 14^{ème} rang des importateurs. Cette ouverture sur l'extérieur rend la Thaïlande vulnérable face aux chocs externes, mais elle a aussi contribué à la résilience de l'économie, qui a su s'adapter aux difficultés. Cette résilience est fondée sur des politiques macro-économiques saines – y compris la politique budgétaire – qui ont conduit à des excédents du compte courant et à des niveaux élevés de réserves internationales.

3. La valeur du commerce des marchandises a progressé de 27% pendant la période 2007-2010: les exportations ont atteint 195,3 milliards de dollars EU, et les importations 182,4 milliards de dollars EU. La plupart des exportations sont des produits

manufacturés et transformés, et la plupart des importations sont des matières premières et des machines. Le profil du commerce d'exportation a évolué du fait que les exportations à destination des pays développés ont augmenté à un rythme plus lent que les exportations vers d'autres pays d'Asie, et la Chine a supplanté les États-Unis en devenant la principale destination des exportations thaïlandaises.

4. Par ailleurs, la Thaïlande affiche un solde positif de la balance du commerce des services, de 6,5 milliards de dollars EU, avec un large excédent pour le secteur du tourisme et des services connexes qui compense les paiements nets dans les autres domaines.

5. La principale préoccupation macro-économique de la Thaïlande a été le déclin de l'investissement étranger direct (IED), dû en partie aux troubles politiques qui ont marqué la majeure partie de la période à l'examen. Les autres raisons de ce déclin sont notamment les restrictions visant la participation étrangère, en particulier dans le secteur des services et l'agriculture, ainsi que la complexité et le caractère chronophage des systèmes de paiement des différentes taxes.

6. L'instabilité politique a aussi retardé les réformes dans plusieurs domaines, dont la propriété intellectuelle, la privatisation et plusieurs sous-secteurs de services. Ces retards ont également contribué au tassement de l'IED.

7. En tant que membre du Groupe de l'ASEAN, la Thaïlande est déterminée à renforcer l'intégration économique entre ses membres, y compris en supprimant les obstacles au commerce et en développant la facilitation des échanges.

8. Au niveau unilatéral comme au niveau de l'ASEAN, la Thaïlande a continué de mener une politique de négociation d'accords de libre-échange de plus ou moins vaste portée,

essentiellement axés sur la zone Asie-Pacifique. En l'absence d'un accord multilatéral global sur la libéralisation du commerce, il est compréhensible que l'accent soit mis sur les accords de libre-échange, mais les accords comportant différentes règles d'origine forment un écheveau si complexe que les négociants ont parfois du mal à en bénéficier.

9. L'adoption de la Nomenclature tarifaire harmonisée de l'ASEAN par la Thaïlande a entraîné une augmentation du nombre de lignes tarifaires inscrites dans son Tarif douanier, mais les taux réellement appliqués aux différents produits n'ont pas beaucoup changé depuis le dernier examen et ils atteignent en moyenne moins de la moitié des niveaux consolidés. En outre, la structure tarifaire est demeurée aussi complexe, avec divers taux de droits *ad valorem*, spécifiques et alternatifs. Plus d'un quart des lignes tarifaires sont non consolidées (y compris, d'après les autorités, certains produits agricoles).

10. La Thaïlande continue d'appliquer des régimes complexes de droits d'accise, d'impôt sur le revenu des personnes physiques et d'impôt sur les sociétés, parallèlement à un large éventail d'incitations fiscales à l'investissement dans différentes zones du pays. La complexité de la structure fiscale contribue au mauvais classement de la Thaïlande en ce qui concerne la facilité de paiement des impôts. Bien que des efforts considérables soient faits pour simplifier les systèmes de calcul et de paiement des impôts, il serait aussi utile de simplifier les impôts eux-mêmes, en particulier les droits d'accise et les droits de douane.

11. Les procédures douanières sont un domaine où les progrès réalisés ont rendu la mise en conformité plus facile. Depuis 2008, elles sont totalement dématérialisées et devraient très prochainement faire l'objet d'un service de guichet unique. Cependant, la Thaïlande n'a pas achevé les modifications juridiques nécessaires pour se conformer à la

Convention de Kyoto révisée sur les procédures douanières, et il y a encore des soupçons de corruption concernant le Département des douanes.

12. La Loi sur les mesures antidumping et les mesures compensatoires n'a pas été modifiée au cours des six dernières années. Entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 mai 2011, six nouvelles enquêtes ont été ouvertes; 19 affaires ont été examinées et ont débouché sur le maintien des droits antidumping; et cinq affaires se sont conclues par la levée des droits antidumping. Une nouvelle loi sur les sauvegardes a été adoptée en 2007 pour réglementer l'ouverture des enquêtes, la possibilité d'appliquer des mesures de sauvegarde provisoires, les enquêtes et l'application de sauvegardes définitives. À la fin d'avril 2011, des sauvegardes provisoires avaient été appliquées dans un cas.

13. Des licences d'importation non automatiques sont exigées pour divers produits, et elles sont justifiées par un certain nombre de raisons telles que la surveillance des prix, la santé publique et la protection des producteurs nationaux.

14. Un nombre limité de produits – essentiellement le bois non transformé – sont assujettis à des taxes à l'exportation, et les taux appliqués sont inférieurs aux plafonds réglementaires. Les autres prescriptions en matière de licences d'exportation et contrôles à l'exportation visent normalement à assurer le respect d'obligations internationales, ou la protection de l'environnement, de la santé publique et de la propriété intellectuelle. L'exportation de certains types de tourteaux n'est généralement pas autorisée, ce pour éviter toute pénurie sur le marché intérieur.

15. La Thaïlande a supprimé les subventions à l'exportation dans le cadre de plusieurs programmes, mais elle maintient un certain nombre de programmes pour promouvoir et faciliter les exportations. Ces soutiens à l'exportation sont: les entrepôts en douane, les ristournes de droits et les remises

de droits d'importation et de TVA. La Thaïlande continue de promouvoir l'investissement étranger direct dans les zones moins développées de son territoire à l'aide d'avantages fiscaux et dans le cadre des zones franches de l'Office thaïlandais des sites industriels. Les autorités ont souligné que ces investissements n'étaient associés à aucune prescription ni aucun privilège relatif aux exportations.

16. Le recours généralisé au contrôle des prix se poursuit, un grand nombre de produits étant soumis à des degrés divers de contrôle. Il s'agit notamment de l'obligation d'obtenir une autorisation avant de pouvoir modifier les prix, de la notification préalable des modifications de prix, et de l'étiquetage des prix. Ces mesures peuvent permettre de maîtriser les prix proposés aux consommateurs à court terme, mais elles faussent également les signaux du marché et retardent la restructuration.

17. Conformément à la politique officielle visant à accroître la contribution des industries créatives à l'économie, le Département de la propriété intellectuelle, qui relève du Ministère du commerce, a encouragé la création de propriété intellectuelle, y compris grâce à l'enregistrement, à l'exécution des droits et au commerce. La Thaïlande a eu recours aux licences obligatoires pour des médicaments et sept licences ont ainsi été délivrées entre 2006 et 2008. Des redevances sont payées, et les médicaments génériques sont destinés aux personnes qui n'ont pas les moyens d'acheter la version brevetée. Le gouvernement thaïlandais soutient qu'il a agi de bonne foi et qu'il est allé au-delà de ses obligations, mais certains pays restent préoccupés par la manière dont les licences obligatoires sont utilisées. Certains pays sont aussi préoccupés par le piratage qui sévit en Thaïlande, tout en reconnaissant les efforts déployés pour le faire diminuer.

18. L'agriculture demeure la première source d'emplois et la Thaïlande est un producteur et/ou exportateur majeur en ce qui

concerne plusieurs produits agricoles, en particulier le riz et le caoutchouc. Les politiques agricoles varient selon le produit. Dans le cas du riz, la production était autrefois soutenue par un système de crédits hypothécaires qui accordait des prêts aux cultivateurs avec la récolte comme garantie, tandis que les prêts étaient remboursés soit en espèces, soit en riz. Ce système a été transformé en système de versements compensatoires offrant aux cultivateurs une compensation totale chaque fois que les prix chutent en dessous d'un prix d'objectif; le système d'hypothèque a été rétabli à la fin de 2011, ce qui a entraîné une nette augmentation des prix, laquelle a suscité des préoccupations quant à l'incidence de ce système sur les prix internationaux, qui ont flambé suite aux récentes inondations. Le sucre bénéficie aussi du soutien de l'Office de la canne à sucre et du sucre, qui fixe les prix. Les cours mondiaux du sucre ont toutefois été supérieurs aux prix ainsi fixés, d'où des craintes de pénurie sur le marché intérieur.

19. Bien que la Thaïlande soit importateur net d'énergie – y compris le pétrole et le gaz naturel – c'est aussi un exportateur de produits pétroliers raffinés puisqu'elle importe du pétrole brut pour le raffinage et l'exportation. L'État reste très engagé dans la prospection et la production d'hydrocarbures par l'intermédiaire de la PTT Pcl, qu'il détient à 51%. L'État contrôle aussi les prix des combustibles en utilisant le Fonds pétrolier pour taxer certains combustibles et en subventionner d'autres, en particulier les mélanges pétrole/éthanol et le biodiesel. L'éthanol est produit à partir de la canne à sucre et du tapioca, et le biodiesel à partir de l'huile de palme.

20. La structure de base du sous-secteur de l'électricité n'a pas changé depuis le dernier examen. L'entreprise publique (l'Office thaïlandais de l'électricité) produit un peu moins de la moitié de l'électricité produite en Thaïlande et les deux compagnies de distribution sont aussi contrôlées par l'État. Toutefois, la réglementation du secteur a été

réformée avec l'établissement de la Commission de réglementation de l'électricité, organisme indépendant chargé de la production, de la transmission, de la distribution et de la vente au détail de l'électricité, ainsi que du transport du gaz, de l'approvisionnement en gaz et des terminaux de GPL. La Commission est également chargée de fixer les tarifs de l'électricité, avec l'aval du Conseil de la politique énergétique nationale.

21. Globalement, la libéralisation du secteur thaïlandais des services, qui représente une large part de l'économie du pays, se poursuit. Il subsiste des restrictions à l'accès au marché et à la participation étrangère au capital dans plusieurs sous-secteurs, et le cadre réglementaire est complexe. Les restrictions visant la participation au capital ont été assouplies dans certains cas, mais ces décisions semblent avoir été prises de manière discrétionnaire. La rationalisation du régime réglementaire et l'intensification de la concurrence pourraient aider à stimuler l'innovation et la productivité, ce qui rendrait le pays encore plus compétitif.

22. Dans le sous-secteur bancaire, la participation étrangère accrue a contribué à améliorer la compétitivité et la croissance, mais certaines restrictions en la matière restent en place. L'État continue de jouer un rôle important dans le secteur financier par sa participation au capital des banques commerciales, et par l'entremise des établissements financiers spécialisés, qui fournissent un financement aux ménages à faible revenu et à des secteurs économiques spécifiques, dont l'agriculture, le logement et la promotion des exportations.

23. Dans le cadre de la Phase I du Plan directeur pour les services financiers, une nouvelle loi, entrée en vigueur en 2008, a regroupé et renforcé la législation existante, et amélioré la supervision du secteur exercée par la Banque de Thaïlande, tandis que cette dernière a vu son autonomie renforcée par une modification apportée à la Loi sur la Banque

de Thaïlande. La Phase II du Plan directeur a été lancée en 2010 et doit porter sur les frais d'exploitation, l'amélioration de la concurrence, l'amélioration de l'accès aux services financiers et le renforcement de l'infrastructure financière. Malgré les gros progrès accomplis pour accroître la concurrence et améliorer la surveillance et la sécurité, certaines préoccupations subsistent, en particulier en ce qui concerne la réglementation des établissements financiers spécialisés – qui relèvent d'un régime réglementaire distinct – et l'écart important entre les taux créditeurs et les taux débiteurs des banques commerciales.

24. Une nouvelle législation a été adoptée pour les services d'assurance et les marchés financiers, dans le but d'améliorer la surveillance et d'accroître la concurrence. Bien que la loi sur la participation étrangère dans les compagnies d'assurance ait été assouplie, certaines restrictions ont été maintenues.

25. Le secteur des télécommunications a poursuivi sa croissance, mais à un rythme plus lent qu'au cours des précédentes périodes d'examen. La concurrence a aussi augmenté – quoiqu'à des degrés différents selon les secteurs – et les deux entreprises d'État continuent de jouer un rôle majeur. En outre, le processus d'octroi de licences 3G ayant été retardé par des procédures judiciaires, les opérateurs du secteur privé n'ont pas encore de licence. Si la participation étrangère est en augmentation dans le domaine des télécommunications, il subsiste des restrictions pour les fournisseurs de services qui possèdent leurs propres réseaux. En vertu d'une législation adoptée à la fin de 2010, un nouvel organisme de réglementation unique sera établi pour encadrer le secteur de la radiodiffusion et des télécommunications.

26. Le gouvernement soutient activement les entreprises de transport par des incitations fiscales et financières, et il encourage la participation du secteur privé au développement des infrastructures.

Cependant, le cadre réglementaire de la fourniture et de la gestion des services d'infrastructure est complexe, et l'investissement étranger fait l'objet de restrictions dans tous les sous-secteurs de l'industrie des transports. Dans le transport aérien, la Thaïlande applique une politique de déréglementation progressive et maintient 99 accords bilatéraux de services aériens ainsi que plusieurs accords de l'ASEAN dans le cadre desquels les droits de trafic ont été libéralisés. Une entreprise publique détenue à 70% par l'État exploite les six principaux aéroports internationaux, qui assurent la plupart du trafic aérien du pays.

27. Le transport maritime intérieur est réservé aux navires thaïlandais. Il n'y a généralement pas de restrictions à l'accès pour les cargaisons à destination et en provenance de la Thaïlande, mais le secteur national des transports maritimes continue d'être protégé par une politique de réservation de cargaisons.

Les marchandises importées directement ou indirectement par des organismes gouvernementaux ou des entreprises publiques doivent être transportées par des navires battant pavillon thaïlandais sur des routes de navigation définies desservies par ces navires. Les cinq grands ports publics du pays sont gérés par une entreprise d'État. Les entreprises privées peuvent être autorisées à assurer des services portuaires.

28. Le tourisme continue de jouer un rôle crucial dans l'économie thaïlandaise. C'est une source majeure de devises, d'investissements, de création d'emplois et de recettes publiques. La fourniture de services de guides touristiques est réservée aux ressortissants thaïlandais.